

Enfin et surtout, elle ne doit pas constituer un obstacle à l'adoption de lois générales d'arbitrage. Au contraire, elle doit être agrandie et vivifiée de telle sorte qu'elle devienne l'un des appuis les plus solides des nobles principes au succès desquels cette Conférence a voué ses efforts.

### L'ARBITRAGE EN THEORIE ET EN PRATIQUE.

C'est dans l'évolution de la doctrine Monroe et dans son adaptation au code plus large de l'arbitrage international que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis peuvent trouver les moyens d'influence les plus efficaces pour créer au Canada, sur ces matières, une saine opinion publique.

Rien ne pourrait retarder le développement des dispositions pacifiques et confiantes du peuple canadien autant que la conviction, ou le simple soupçon, qu'une autorité quelconque, aux Etats-Unis, a résolu de faire du Canada une simple dépendance (*adjunct*) de la république américaine.

Rien au contraire ne contribuerait plus efficacement à stimuler ces mêmes dispositions, et à attacher le Canada à la cause de l'arbitrage international, que les preuves tangibles que la grande république pourrait donner de sa détermination, non seulement de prôner l'arbitrage, mais de le mettre en pratique dans toutes ses disputes avec les nations les plus faibles comme avec les Etats les plus puissants.

La création de la Commission de deux internationales, dont l'objet est d'arbitrer les nombreux conflits d'intérêts qui surgissent de la possession et de la mise en exploitation du vaste réseau hydraulique, propriété commune des deux pays, a marqué un pas décisif dans cette direction.

C'est un début efficace et pratique dans l'établissement de mesures propres à prévenir les causes de dissensions et à régler toutes les difficultés par voie d'arbitrage.

### UN BUREAU CANADIEN A WASHINGTON.

Une autre mesure salubre serait l'installation à Washington d'un bureau canadien permanent, d'un caractère semi-diplomatique, exerçant ses fonctions en libre coopération avec l'ambassade d'Angleterre. Les autorités des Etats-Unis et celles du Canada se trouvant ainsi en relations intimes et constantes, le gouvernement américain connaîtrait par une voie directe et efficace les vues du gouvernement canadien sur toutes les matières d'intérêt commun.

\* \* \*

Qu'on me permette de conclure en disant que le spectacle de ces deux grandes démocraties, reproduisant sur le continent d'Amérique quelques-unes des plus nobles caractéristiques des races supérieures de l'Europe, libre du fardeau écrasant des armées et des flottes permanentes, et vivant à côté l'une de l'autre dans un état constant d'émulation pacifique, constituerait l'une des gloires les plus précieuses et les plus profitables de l'humanité.